

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique préalable à une autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de roches dures, déposée par la société CARRIERES DE SAVY, située 1 chemin de la Carrière à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, aura lieu du **lundi 13 mars au jeudi 13 avril 2023 à 17h30**, soit une durée de 32 jours.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le directeur de la SOCIETE CARRIERES DE SAVY, dont le siège social est situé chez CARRIERES DE LA LOIRE DELAGE, 993 route de Lyon 42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ, téléphone 04-77-54-48-09.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est la préfète de la Loire. À l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation, éventuellement assortie du respect de prescriptions, ou de refus.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, pièces annexes) déposé en mairie de SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, siège de l'enquête publique aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, à savoir : lundi et jeudi de 13h30 à 17h30, mardi de 8h à 12h30, vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et semaine paire le samedi de 8h30 à 11h30, ainsi que sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4442>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : [enquete-publique-4442@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4442@registre-dematerialise.fr)

Ces dernières devront être transmises avant la clôture de l'enquête, soit le **jeudi 13 avril 2023 à 17h30**.

Toutefois, Monsieur Gilbert BADOIL, qui a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, sera présent en Mairie de SAINT-MEDARD-EN-FOREZ les :

- Lundi 13 mars de 14h à 17h
- Samedi 25 mars de 8h30 à 11h30
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h
- Mardi 4 avril de 9h à 12h
- Jeudi 13 avril de 13h30 à 17h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr), rubrique « ICPE : Installations classées pour la Protection de l'Environnement », « Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire », « Tableau des dossiers en cours d'instruction ».

Par ailleurs, toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie siège de l'enquête SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, dans les mairies concernées par le rayon d'affichage SAINT-GALMIER, AVEIZIEUX, SAINT-BONNET-LES-OULES, SAINT-HEAND, VEAUCHE, CHAZELLES-SUR-LYON, CHEVRIERES, CHAMBOEUF sur les lieux habituels d'affichage de ces communes ainsi que sur les lieux des aménagements projetés.